

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL N° 8  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHÉLEMY**

Séance du lundi 02 octobre 2023 à 20h00

Présidence : Monsieur Alain Favre

**Préavis municipal n° 02/2023 relatif à l'arrêté d'imposition pour l'année 2024**

Le Conseil communal de St-Barthélemy

- vu le préavis municipal n° 02/2023
- ouï le rapport de la commission de gestion et des finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide :

- d'accepter l'arrêté d'imposition 2024 tel que présenté, comprenant un taux de 75% sur le revenu et la fortune.

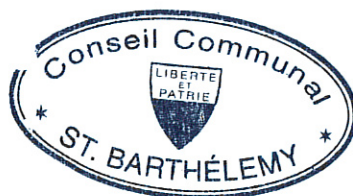
Ainsi délibéré en séance du 02 octobre 2023.

Au nom du Conseil communal

Le Président



Alain Favre



La Secrétaire



Carole Bugnon